



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 26 janvier 2022
Heure : 9h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce, en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Michel MORIN, conseiller substitut de Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Paul GERMAIN, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Bruno Plourde, conseiller substitut, ville de Saint-Hippolyte

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) absent :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de La Rivière-du-Nord »

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 09h03.

2022-01-26-001

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 26 janvier 2022, en insérant un point 8 – Affaires nouvelles :

8.1 Audit de conformité – Délai de transmission des rapports financiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-26-002

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2021, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-01-26-003

4. Liste des déboursés

4.1 Déboursés – décembre 2021

Il est proposé par : Monsieur Michel MORIN, Conseiller

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant le montant cumulatif de QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-QUATRE DOLLAR ET CINQUANTE SOUS (47 244,50 \$), pour le mois de décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de patrouille et faits divers 2021

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le tableau des indicateurs d'intervention de la patrouille pour la dernière année financière. De plus, elle souligne que de nouveaux indicateurs seront ajoutés pour la prochaine année dont les secteurs patrouillés.

6. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

6.1 Règlement R-16 – Travaux de stabilisation des talus à Prévost / Bilan

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente le rapport financier final des travaux de stabilisation des talus faisant partie du règlement R-16 adopté le 22 mai 2019. Suite à la confirmation du montant de subvention à recevoir provenant du programme PSSPA, la Régie sera en mesure de faire la demande de financement de la dette à long terme du dit règlement auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour un montant approximatif de 314 7100 \$.

Après discussion, les élus demandent à Madame Roy de faire une dernière relance auprès de Gaz Métro pour recevoir une compensation financière sur les travaux qui ont touché leur ligne de gaz dans les secteurs 5 et 6.

2022-01-26-004

6.2 Honoraire professionnel juridique aux relations de travail

ATTENDU l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines reçue de Me Raynald Mercille le 14 décembre 2021;

ATTENDU que l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

ATTENDU que le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et une régie municipale sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »;

ATTENDU qu'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et une régie municipale ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Guy LAMOTHE, maire

QU' un mandat soit octroyé à Me Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$) étalé sur six (6) paiements de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, tel que décrit dans l'offre de service du 14 décembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une période d'une année.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Politique de rémunération globale des cadres et augmentation salariale

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

2022-01-26-005

6.4 Mise à jour informatique

ATTENDU que la Régie doit procéder à la modernisation de son système informatique et technologique lui permettant de rester productive dans son fonctionnement tant à l'intérieur des locaux du Parc qu'en télétravail

ATTENDU que certains équipements ou modernisations de certains logiciels commandés dans l'année financière 2021 n'ont pas encore été reçus à ce jour et qu'ils n'ont pas été budgétés dans l'année financière 2022

ATTENDU que les écarts financiers non budgétés à la modernisation représentent des investissements et dépenses d'un peu plus 12 000 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
DE procéder à la modernisation du système informatique et technologique et des coûts qui y sont associés avant taxes, incluant :

- L'achat et l'installation en réseau d'un nouveau serveur pour un montant maximal de 6 000 \$
- L'achat d'un ordinateur portable pour la commis-comptable à 1 300 \$
- Les coûts supplémentaires entourant la modernisation du système comptable PG de 1 880 \$
- L'uniformisation des logiciels de productivité et de sécurité (MS Office et Santinel One) sur tous les postes informatiques pour un montant de 3 000 \$

D' Affecter lesdites dépenses à même l'excédent au fonctionnement non affecté de la Régie intermunicipale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Entente de surfacage – Ville de Prévost

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus des conditions établies concernant une entente temporaire permettant le surfacage des sentiers sur les anciens terrains de la Régie appartenant maintenant à la ville de Prévost pour la saison hivernale 2022. Les discussions entourant une entente de maintien des activités d'entretien et d'exploitation annuel sous l'égide du Parc régional reprendront après la relâche scolaire 2022.

7. Gestion des risques, santé et sécurité

7.1 Plan d'interventions 2022 en santé et sécurité au travail

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente le plan d'interventions en matière de santé et sécurité au travail répondant aux recommandations de la CNESST faisant suite à une plainte déposée en octobre 2021. Certaines interventions nécessiteront des dépenses non budgétées d'ici la fin de l'année financière 2022. Ces dépenses seront présentées au fur et à mesure que les interventions devront être mises en place.

8. Affaires nouvelles

8.1 Audit de conformité – Délais de transmission des rapports financiers

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose la lettre mission de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec concernant un travail d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers des municipalités de moins de 100 000 habitants et régies intermunicipales.

9. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 23 février 2022 à 9 h 00 AM.

En raison des différentes mesures sanitaires gouvernementales qui seront en vigueur à cette date et afin de respecter l'ordonnance de distanciation sociale, l'assemblée se tiendra soit en vidéoconférence ou en présentiel à l'Hôtel de ville de la ville de Saint-Colomban au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

10. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, Maire

DE lever la séance à 10 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-01-26-006

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 23 février 2022

Heure : 9h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce, en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Yves DAGENAIS, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Xavier HOTTE, directeur général « MRC de La Rivière-du-Nord »

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 09h05.

2022-02-23-007

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire
D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 23 février 2022, en insérant un point
6 – Affaires nouvelles :
6.1 Projet de gratuité – Ville de Saint-Jérôme
6.2 Dissolution de la Régie
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-23-008

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire
D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 janvier 2022, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus des différents suivis apportés au cours du dernier mois concernant le contrat de surfaçage à Prévost et sur le plan d'intervention SST.

2022-02-23-009

4. Liste des déboursés

4.1 Déboursés – Janvier 2022

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant le montant cumulatif de SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS ET UN SOU (70 904.01 \$), pour le mois de janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de la direction générale – janvier 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois de janvier 2022 dans les différents enjeux touchant ses fonctions. Dans les prochaines rencontres, des rapports de direction par département s'ajouteront.

6. Affaires nouvelles

6.1 Projet de gratuité – Ville de Saint-Jérôme

Le président, Monsieur Ronald RAYMOND, informe les élus que la ville de Saint-Jérôme ne renouvellera pas l'entente sur la gratuité au Parc régional pour les citoyens de Saint-Jérôme après le 15 mars 2022.

Les élus remercient la ville de Saint-Jérôme d'avoir pu donner accès gratuitement aux installations du Parc régional à ses citoyens au cours de la pandémie. De ce fait, ils demandent à la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, de produire une analyse des impacts entourant ce retrait et de présenter un budget modifié au cours du deuxième trimestre de l'année fiscale de la Régie.

6.2 Dissolution de la Régie

Pour donner suite à la réception des résolutions de quatre municipalités sur cinq demandant la dissolution de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord, Monsieur Paul GERMAIN demande d'enclencher les démarches et d'embaucher une firme spécialisée ayant comme mandat d'effectuer les travaux nécessaires au partage des actifs et passifs tel qu'inscrit dans la charte de constitution. En parallèle à cette démarche doit également s'enclencher un processus qui déterminera la structure de gouvernance du Parc régional après dissolution.

Les élus demandent à la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY d'obtenir des soumissions de firmes comptables pour effectuer les travaux de dissolution le plus rapidement possible et de fournir son expertise pour émettre des recommandations sur l'après Régie.

Afin de donner la possibilité à madame ROY d'utiliser son expertise dans le domaine des parcs régionaux et du plein air sans que le processus nuise à l'exercice de ses fonctions, Monsieur Roger HOTTE, directeur général de la MRC de la Rivière-du-Nord, se propose d'agir comme médiateur de la démarche de transition entre les élus et celle-ci. Les élus se disent en accord avec la proposition. Une première rencontre de travail entre Monsieur HOTTE et Madame ROY devra se faire d'ici la rencontre du mois de mars.

7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

7.1 Refinancement des règlements R-10 et R-12 venant à échéance

2022-02-23-010

Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 971 600 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mars 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 971 600 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mars 2022, réparti comme suit :

ATTENDU QU il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro R-12, la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 1^{er} mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1 mars et le 1 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président, Monsieur Ronald RAYMOND et par la secrétaire-trésorière, Madame Isabelle ROY;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	156 400 \$	
2024.	160 800 \$	
2025.	165 400 \$	
2026.	170 100 \$	
2027.	175 000 \$	(à payer en 2027)
2027.	143 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro R-12 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-23-011

Adjudication du refinancement des règlements R-10 et R-12

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 1^{er} mars 2022, au montant de 971 600 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 400 \$	1,60000 %	2023
160 800 \$	2,15000 %	2024
165 400 \$	2,40000 %	2025
170 100 \$	2,50000 %	2026
318 900 \$	2,65000 %	2027

Prix : 98,86300 Coût réel : 2,83832 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD

156 400 \$	2,89000 %	2023
160 800 \$	2,89000 %	2024
165 400 \$	2,89000 %	2025
170 100 \$	2,89000 %	2026
318 900 \$	2,89000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,89000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

156 400 \$	2,90000 %	2023
160 800 \$	2,90000 %	2024
165 400 \$	2,90000 %	2025
170 100 \$	2,90000 %	2026
318 900 \$	2,90000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,90000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2022 au montant de 971 600 \$ effectué en vertu

des règlements d'emprunts numéros R-10 et R-12. Ces billets sont émis au prix de 98,86300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capitaux et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-23-012

7.2

Paiement de factures récurrentes par voie électronique

CONSIDÉRANT l'augmentation des émissions de chèques pour des dépenses récurrentes et essentielles au maintien du fonctionnement et de l'exploitation du Parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que les délais importants entre les échéances de paiement des factures de certains fournisseurs et les émissions de chèques entraînent régulièrement des frais d'intérêts importants pour la Régie ;

CONSIDÉRANT que les institutions bancaires permettent depuis plusieurs années le paiement électronique à une ou deux signatures ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

D' autoriser la Secrétaire-trésorière, directrice générale, Mme Isabelle Roy et la comptable, Mme Valérie Claveau à signer les paiements directs par voie électronique, les factures et avis de cotisation des fournisseurs suivants :

- Revenu Québec et Revenu Canada (déductions à la source, sommaire annuel, déclaration des taxes sur les produits et les services)
- CNESST (sommaire annuel)
- Hydro Québec (relevés de comptes des différents compteurs d'énergie)
- Visa (carte de crédit de la direction générale – limite de crédit de 5 000 \$)
- Rogers (cellulaires des cadres)
- Desjardins - transfert des RVER/REER collectif retenu sur la paie
- Sunlife - assurances collectives mensuelles

QUE le président, M. Ronald Raymond, contresigne l'ensemble des factures payées dans les 30 jours suivant le paiement électronique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3

Mise à jour de la liste des valeurs assurables

La Régie doit faire dans les prochaines semaines la mise à jour de la liste des actifs assurables n'a pas été faite depuis quelques années. Celle-ci aura un impact sur le coût d'assurances en biens et service d'ici la fin de l'année financière.

De plus, la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, souligne que la Régie n'a aucune assurance pour les dirigeants et recommande aux élus d'en faire la demande

2022-02-23-013

Ajout d'une couverture de protection aux dirigeants

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord est une société dont la gouvernance est assumée par des administrateurs élus municipaux et par un secrétaire-trésorier et direction générale.

ATTENDU QUE ceux-ci doivent avoir une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants les protégeant contre les pertes financières personnelles pouvant découler d'allégations et de poursuites relatives à des actes répréhensibles ou à des actes de mauvaise gestion commis en leur qualité.

ATTENDU QUE les élus membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord détiennent une assurance responsabilité civile des administrateurs de par leur fonction d' élu municipal et représentant mandataire à l'intérêt public de leur municipalité

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale ne détient aucune protection d'assurances responsabilité des dirigeants dans le cadre de ses fonctions

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

D' autoriser la Secrétaire-trésorière, directrice générale, Mme Isabelle ROY, d'agir pour et au nom de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord afin d'ajouter une assurance en responsabilité civile des dirigeants jusqu'à sa dissolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Gestion de l'offre et des programmes

8.1 Semaine de la relâche scolaire

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, transmet aux élus la programmation d'activités et promotions prévues au Parc régional pour souligner la relâche scolaire.

8.2 Boîte à livres

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus qu'à compter de la relâche scolaire, les visiteurs du Parc pourront avoir accès à une boîte à livre leur permettant de feuilleter des livres tout en se réchauffant près du foyer dans la salle commune du chalet principal.

8.3 Partenariat promotionnel « Sports Experts »

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus que le propriétaire du Sports Experts de Saint-Jérôme, Monsieur Sylvain ROCHON, désire apporter une nouvelle contribution mécène au développement du Parc régional et du plein air lors du lancement de ses nouveaux locaux au printemps prochain et en fait le résumé.

8.4 Aide financière pour l'acquisition d'un traineau pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus que, à la suite de l'obtention d'une aide financière de l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées, la Régie fera l'acquisition d'une joëlette, fauteuil tout terrain qui permet la pratique de la randonnée ou de la course dans les sentiers du Parc régional à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap accompagnée de deux personnes. La joëlette sera disponible dès l'été 2022.

9. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 23 mars 2022 à 9 h 00 AM.

En raison des différentes mesures sanitaires gouvernementales qui seront en vigueur à cette date et afin de respecter l'ordonnance de distanciation sociale, l'assemblée se tiendra soit en vidéoconférence ou en présentiel au Centre des loisirs et de la vie communautaire (Salle Roger-Cabana) au 2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte.

10. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

DE lever la séance à 10 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 30 mars 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à la salle Roger-Cabana du Centre des loisirs et de la vie communautaire de Saint-Hippolyte au 2060, chemin des Hauteurs, St-Hippolyte

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Michel MORIN, conseiller et substitut
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Paul GERMAIN, Maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général « MRC de La Rivière-du-Nord »

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 15.

2022-03-30-015

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2022 transmis en date du 24 mars 2022 et les ajouts apportés séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2022 et suivis
4. Listes des déboursés février 2022
5. Dépôt des rapports
 1. Rapport de la direction générale et des départements – février 2022
 2. Rapport préliminaire des conditions de neige et de surfaçage – saison 2021-2022
6. Gouvernance
 1. Travaux 2022-2024 sur la structuration de la gouvernance du Parc régional
 2. Avis de motion – Règlement R-17-2022 Tarification des biens et services du Parc régional de la Rivière-du-Nord
7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles
 1. Suivi dossier relation de travail et négociation de la convention collective
 2. Ajustement salarial des cadres
 3. Embauche contractuelle – Chef d'équipe au service à la clientèle
 4. Embauche-cadre – Technicien en comptabilité de gestion
 5. Formation « École des sentiers »
8. Offre plein air, programmation et événements
 1. Programme d'ensemencement et Pêche en herbe
9. Affaires nouvelles
 1. Travaux de prise d'eau – Ville de Saint-Jérôme
 2. Expérience emploi jeunesse 2022
10. Correspondance
11. Prochaine assemblée du conseil d'administration le mercredi 27 avril 2022
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2022 tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-30-016

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

2022-03-30-017

4. Liste des déboursés – février 2022

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant le montant cumulatif de VINGT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET VINGT-TROIS SOUS (20 789.23 \$), pour le mois de février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de la direction générale et des départements– février 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois de février 2022 pour ses fonctions et celles des différents départements.

5.2 Rapport préliminaire des conditions de neige et de surfaçage – saison 2021-2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport préliminaire des conditions de neige et de surfaçage pour la saison 2021-2022. En résumé, la saison de ski 2021-2022 a été de 93 jours de surface skiable comparativement à 76 la saison précédente. Les sentiers ont été surfacés en moyenne 5,9 jours par semaine comparativement à 4,8 jours par semaine en 2020-2021.

6. Gouvernance

6.1 Travaux 2022-2024 sur la structuration de la gouvernance du Parc régional

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, fait une présentation sur les enjeux entourant les travaux qui permettront une transition organisationnelle adéquate menant d'une part à la dissolution de la Régie et, d'autre part la création d'une nouvelle entité pour exploiter et opérer le Parc régional de la Rivière-du-Nord.

Après discussion, les élus se prononcent favorablement sur les travaux de transition organisationnelle d'ici le 31 décembre 2023, date butoir pour la dissolution de la Régie du moment que ceux-ci ne génèrent pas de fluctuation dans la quote-part budgétaire. Un projet d'adoption des dits travaux sera soumis à la séance du mois d'avril 2022 pour confirmer le tout.

6.2 Avis de motion – Règlement R-17-2022 Tarification des biens et services du parc régional de la Rivière-du-Nord

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes,

Par la présente, Monsieur Michel MORIN, conseiller municipal et substitut de monsieur Paul GERMAIN, maire :

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-17-2022 sur la tarification des biens et des services du Parc régional de la Rivière-du-Nord remplaçant les règlements R-8 à R-8.11 adoptés aux mêmes fins.

7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

7.1 Suivi dossier relation de travail et négociation de la convention collective

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les élus des actions et interventions effectuées au cours du dernier mois en regard des négociations au renouvellement de la convention collective ainsi que des suivis touchant les plaintes et griefs reçus depuis quelques semaines.

2022-03-30-018

7.2 Ajustement salarial des cadres

- CONSIDÉRANT que la grille salariale des employés permanents cadres n'a pas été modifié depuis plusieurs années
- CONSIDÉRANT les enjeux sociaux et économiques actuels et futurs au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils permettant une meilleure rétention du personnel et des cadres
- CONSIDÉRANT la présentation d'une nouvelle grille de la rémunération globale basée sur les niveaux de responsabilités organisationnelles, les échelons d'acquis à l'embauche et la souplesse requise à l'équité selon l'augmentation du salaire minimum et type d'emploi selon la prédominance
- CONSIDÉRANT la requête d'harmoniser l'équité des avantages sociaux sur l'ensemble des employés permanents cadre sur l'utilisation du cellulaire personnel à des fins professionnelles,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale adopte :
 - la grille salariale suivante :

NIVEAU	Échelon	1 an	15 an
4 - PROFESSIONNEL			
AEP + 2 ans / AEC + 1 an / DEC	Sem 40 hres	21,4501 \$	28,3030 \$
Ordre professionnel		22,5226 \$	29,7181 \$
5 - CADRES			
DEC Technique + 2 ans / Baccalauréat	Sem 38 hres	24,0400 \$	31,7203 \$
Ordre professionnel		25,2420 \$	33,3063 \$
6 - CADRE SUPPÉRIEUR			
BACC + 5 ANS	Sem 38 hres	33,6538 \$	44,4055 \$

- les ajustements salariaux aux employés permanents cadres suivants :

Fonction	actuelle	proposée
Direction générale	6-8	6-10
Technicienne comptable	4-1	4-6
Coordination - Maintenance	4-8	4-10
Direction - Récréotouristique et service à la clientèle	4-5	5-5
Coordination - Programmation et événements	3-3	4-0

- Une compensation financière mensuelle pour l'utilisation du cellulaire personnel à des fins professionnelles réparti de la façon suivante :
 - 30 \$ / mois pour un niveau 4
 - 45 \$ / mois pour un niveau 5
 - **60 \$ / mois pour un niveau 6**
- QUE la grille et les ajustements soient effectifs à compter du 1^{er} avril 2022 pour les employés ciblés à la présente
- QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-30-019

7.3 Embauche contractuelle – Chef d'équipe au service à la clientèle

- CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, doit procéder à l'embauche d'un chef d'équipe contractuel au service à la clientèle de 6 mois pour l'année 2022;
- CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel contractuel est compris au poste budgétaire numéro 02-70160-140 « Rémunération terrain-parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche contractuelle de Madame Léandra Bujold comme chef d'équipe au service à la clientèle, pour la période du 3 avril 2022 au 5 septembre 2022 inclusivement selon les horaires suivants :
- 3 avril au 21 mai 2022 : 16 heures par semaine
 - 22 mai au 5 septembre 2022 : 40 heures par semaine
- QUE Madame Léandra Bujold soit engagée au salaire préétabli dans l'échelle salariale des cadres.
- QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-03-30-020

7.4 Embauche-cadre – Technicien en comptabilité de gestion

- CONSIDÉRANT le départ de Madame Valérie CLAVEAU à titre de technicienne en comptabilité de gestion le 6 avril 2022;
- CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, doit procéder à l'embauche d'un technicien en comptabilité de gestion en remplacement de Madame Valérie CLAVEAU;
- CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une seule candidature à ce jour;
- CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement à ce poste et la nécessité d'avoir une ressource rapidement pour faire la tenue de livres et la gestion des paies;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- DE refuser la seule candidature obtenue au poste
- D' autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY à repartir en recrutement avec un profil de poste modifié permettant de répondre au besoin actuel et futur à l'exploitation du Parc régional
- QUE ce nouveau profil conserve le niveau d'emploi 4 rattaché à un poste de technicien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 Formation « École des sentiers »

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les membres qu'un des employés de la maintenance suivra prochainement une formation en gestion des aménagements et entretiens des sentiers offerte par Rando-Québec et les gestionnaires des Sentiers de l'Estrie.

8. Offre plein air, programmation et événements

8.1 Programme d'ensemencement et Pêche en herbe

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, transmet les suivis entourant les demandes d'aide financière et en bénévolat pour l'organisation des travaux d'ensemencement et de la journée d'initiation à la pêche qui aura lieu le 4 juin 2022.

9. Affaires nouvelles

9.1 Travaux de prise d'eau – Ville de Saint-Jérôme

La ville de Saint-Jérôme enclenchera en 2023 des travaux afin d'augmenter sa prise d'eau sur la Rivière-du-Nord à la hauteur du centre nautique. La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, souligne que la Régie sera consultée tout au long du processus afin qu'il n'y ait aucun impact dans l'exploitation du Parc régional.

9.2 Expérience emploi jeunesse 2022

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, informe les membres qu'une demande d'aide financière au programme Expérience emploi jeunesse a été déposée en février 2022 afin d'obtenir un stagiaire en biologie mentoré par un biologiste d'expérience du territoire de la Rivière-du-Nord. Cette demande a été acceptée et la Régie enclenchera le processus de recrutement dans les prochains jours.

Le programme offre une subvention salariale couvrant jusqu'à 100 % du salaire du stagiaire pour un maximum de 10 000 \$. De plus, le programme soutiendra la Régie en offrant une allocation pouvant atteindre 4 000 \$ pour le mentor. Ce financement permettra à l'organisme de s'assurer que les tâches normales du mentor sont réalisées pendant le temps consacré à aider la personne sous son aile.

Le mandat du stagiaire en biologie sera de :

- Évaluer les terrains du parc et sa biodiversité, son écosystème, selon les compétences qu'il a acquises dans son parcours scolaire.
- Identifier les enjeux propres aux terrains du parc et plus particulièrement sur la pérennisation de l'étang et du marais
- Émettre des suggestions sur la conservation et protection de l'écosystème/biodiversité des lieux.
- Trouver, avec les superviseurs, des façons de sensibiliser les visiteurs aux enjeux/règlementations se rapportant à l'écosystème du parc
- Bâtir des outils de mise en valeur et d'animation pour les groupes scolaires sur les écosystèmes du parc

10. Correspondance

Invitation – soirée reconnaissance des partenaires Desjardins

La Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord a fait parvenir une invitation de réseautage pour les organismes et partenaires au développement soutenus par celle-ci. Monsieur Ronald RAYMOND et Madame Isabelle ROY participeront à la rencontre.

Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

L'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers fait par le Gouvernement du Québec est maintenant déposé et disponible pour consultation.

11. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 27 avril 2022 à 9 h 00 AM.

En raison des différentes mesures sanitaires gouvernementales qui seront en vigueur à cette date et afin de respecter l'ordonnance de distanciation sociale, l'assemblée se tiendra soit en vidéoconférence ou en présentiel à l'Hôtel de Ville de Saint-Jérôme au 300, rue Parent à Saint-Jérôme.

12. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

DE lever la séance à 12h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 27 avril 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Jérôme au 300, rue Parent,
Saint-Jérôme

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Paul GERMAIN, Maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord
Bruno PLOURDE, représentant substitut – Saint-Hippolyte

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 03.

2022-04-27-022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022 transmis en date du 21 avril 2022 et les ajouts apportés séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 et suivis
4. Dépôt des rapports
 1. Rapport de la direction générale et des départements – mars 2022
5. Gouvernance
 1. Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2021
 2. Adoption du règlement R-17-2022 Tarification des biens et des services du Parc régional de la Rivière-du-Nord
 3. Travaux 2022-2024 sur la structuration de la gouvernance du Parc régional
6. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles
 1. Embauche-cadre – Technicien en comptabilité et adjoint à la direction
 2. Embauche permanente - Journalier
 3. Grille salariale des cadres - Rétroaction
 4. Réfection des talus secteur 5 et 6 à Prévost – Retour de Énergir
7. Offre plein air, programmation et événements
 1. Tournoi de pêche à l'étang
8. Affaires nouvelles
 1. Révocation à l'accréditation du Syndicat des travailleuses et travailleurs du parc régional de la Rivière-du-Nord - CSN
9. Correspondance
10. Prochaine assemblée du conseil d'administration le mercredi 25 mai 2022
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022 tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-27-023

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

4. Dépôt des rapports

4.1 Rapport de la direction générale et des départements– mars 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois de février 2022 pour ses fonctions et celles des différents départements.

5. Gouvernance

2022-04-27-024

5.1 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2021

Les états financiers audités au 31 décembre 2021 ont été produits par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et présentés par Madame Isabelle ROY.

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter les états financiers 2020 déposés le 28 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption, les membres demandent à madame Isabelle ROY de partir en appel d'offre pour la sélection d'une nouvelle firme comptable pour les prochains audits.

2022-04-27-025

5.2 Adoption – Règlement R-17-2022 Tarification des biens et services du Parc régional de la Rivière-du-Nord

Il est proposé par monsieur Paul GERMAIN, maire

D'adopter le règlement portant le numéro R-17-2022 intitulé « Tarification des biens et services du Parc régional de la Rivière-du-Nord »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-04-27-026

5.3 Travaux 2022-2024 sur la structuration de la gouvernance du Parc régional

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale a été constituée selon les règles inscrites à la loi sur les compétences municipales à la création et la gestion d'un parc régional.

CONSIDÉRANT la réception des résolutions des municipalités du territoire réclamant la dissolution de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord en décembre 2021

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la MRC de la Rivière-du-Nord de maintenir les enjeux entourant la vocation de conservation, de protection et de mise en valeur du territoire du Parc régional de la Rivière-du-Nord après la dissolution de la Régie prévue au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle organisation devra prendre en charge la gestion du territoire du Parc régional de la Rivière-du-Nord au 1^{er} janvier 2024

CONSIDÉRANT qu'une transition de gestion sera nécessaire entre l'entrée en fonction de la nouvelle organisation et fermeture complète de la Régie

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, a été embauché afin d'assurer la gestion de cette transition

CONSIDÉRANT que celle-ci a également l'expertise nécessaire pour mettre en place une nouvelle structure de gestion permettant la continuité des enjeux et de la vocation du Parc régional de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que, de par ses fonctions et dans un souci d'intégrité envers la Régie, Madame ROY ne peut pas travailler à la création d'une nouvelle structure de gouvernance pour le Parc régional tout en répondant à ses obligations envers la Régie

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;
DE dégager la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, de certaines de ses responsabilités de gouvernance en regard de la dissolution
D' autoriser Madame ROY à assurer la gestion de la transition pour l'exploitation régulière du Parc régional sous l'égide de la Régie et travailler sur la structuration d'une organisation en devenir pour la gestion du plein air sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord incluant le Parc régional de la Rivière-du-Nord
DE formuler une demande à la MRC de la Rivière-du-Nord que le mandat de dissolution soit exécuté via l'intermédiaire de son directeur, Monsieur Roger HOTTE.
D' autoriser le président de la Régie, Monsieur Ronald Raymond, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY à signer tout document officiel permettant de donner le mandat de dissolution à la MRC de la Rivière-du-Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

2022-04-27-027

6.1 Embauche-cadre – Technicien à la comptabilité et adjoint à la direction

- CONSIDÉRANT le départ de Madame Valérie CLAVEAU à titre de technicienne en comptabilité de gestion le 6 avril 2022;
CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, doit procéder à l'embauche d'un technicien à la comptabilité et adjoint à la direction;
CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-13000-140 « Rémunération administration-générale » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Guy LAMOTHE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise l'embauche de Madame Sonia LÉTOURNEAU comme technicienne à la comptabilité et adjointe à la direction, à compter du 25 avril 2022.
QUE Madame Sonia LÉTOURNEAU soit engagée sur une rémunération hebdomadaire basée à 35 heures par semaine et selon la grille salariale préétablie à l'échelon 9 du niveau 4 – technicien.
QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-04-27-028

6.2 Embauche permanente - Journalier

- CONSIDÉRANT le départ de l'aide-chef à la maintenance, monsieur Jean-Michel Lapointe, en janvier 2022;
CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, a décidé de ne pas rouvrir le poste d'aide-chef à la maintenance
CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière de maintenance nécessitent l'embauche d'une permanence à l'entretien journalier du territoire appartenant au Parc régional
CONSIDÉRANT que Monsieur Méryck Gagnon-Kavanagh est actuellement engagé comme manœuvre temporaire;
CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel de la maintenance, permanent et temporaire, est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération loisir et culture » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Paul GERMAIN

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

- QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise l'embauche de monsieur Méryck Gagnon-Kavanagh comme journalier permanent à 40 heures par semaine.
- QUE monsieur Méryck Gagnon-Kavanagh soit engagé selon la grille salariale inscrite à la convention collective au poste de journalier.
- QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-04-27-029

6.3 Grille salariale des cadres - Rétroaction

- CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-30-018 portant sur l'adoption de la nouvelle grille salariale des cadres de niveau 4 à 6
- CONSIDÉRANT que cette résolution adoptait également les ajustements salariaux des employés-cadres de la Régie selon la nouvelle grille salariale;
- CONSIDÉRANT que les employés-cadres n'avaient pas eu d'augmentation salariale depuis le 31 décembre 2020;
- CONSIDÉRANT les enjeux sociaux et économiques actuels et futurs au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils permettant une meilleure rétention du personnel et des cadres;

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- D' autoriser une rétroaction au 1^{er} janvier 2021 des ajustements salariaux adoptés dans la résolution 2022-03-30-018
- QUE les sommes utilisées soient prises à même le surplus non affecté de l'année financière 2021.
- QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Réfection des talus des secteurs 5 et 6 à Prévost – Retour de Énergir

- La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle Roy, a rencontré la compagnie Énergir le 12 avril dernier concernant son refus de payer une partie des travaux de stabilisation de la berge dans les secteurs 5 et 6 à Prévost. Le résumé des raisons entourant ce refus est transmis aux membres du conseil d'administration. Après discussions, il est recommandé de :
- Finaliser la reddition de compte au projet PSSPA afin d'obtenir la balance de la subvention et fermer le projet
 - Procéder au financement du Règlement d'emprunt R-16
 - Communiquer avec le responsable en ingénierie de la ville de Prévost afin de monter un argumentaire concernant la responsabilité de Énergir dans les travaux permettant la stabilisation des berges dans ce secteur
 - Proposer une nouvelle demande de contribution financière à Énergir avec l'argumentaire

7. Offre plein air, programmation et événements

7.1 Tournoi de pêche à l'étang

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente un nouveau projet ponctuel visant à extraire les truites matures de l'étang pour les intégrer dans la rivière du Nord. Ce projet serait un tournoi de pêche pour amateurs expérimentés et servirait à répondre en premier lieu à la vocation de conservation et de préservation du Parc concernant l'état de santé de son étang et permettrait de répondre aux enjeux de financement du Parc.

Ce tournoi de pêche aurait lieu potentiellement le 11 juin 2022 et serait parrainé par le maire de Saint-Jérôme, Monsieur Marc BOURCIER.

8. Affaires nouvelles

8.1 Révocation à l'accréditation du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Parc régional de la Rivière-du-Nord-CSN

La Régie a reçu le 16 avril dernier une correspondance officielle en copie conforme du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Parc régional de la Rivière-du-Nord-CSN adressée au Tribunal du travail concernant leur demande de révocation.

Suite à cette correspondance, la Régie devra suivre les indications émanant du Tribunal du travail et procéder par la suite à l'adoption d'une nouvelle politique des ressources humaines et de la rémunération globale pour l'ensemble des employés permanents et temporaires ainsi qu'une nouvelle grille salariale et rétroaction des employés non syndiqués.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présentera le tout dans les prochaines rencontres du conseil d'administration.

9. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

10. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 25 mai 2022 à 9 h 00 AM à l'Hôtel de Ville de Sainte-Sophie au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

11. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

DE Lever la séance à 11 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière

2022-04-27-030



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 25 mai 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à la maison Prévost de la MRC de la Rivière-du-Nord
au 349, rue Labelle, Saint-Jérôme et en visioconférence

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Paul GERMAIN, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord
Sonia LÉTOURNEAU, Adjointe à la direction

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2022 transmis en date du 19 mai 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 et suivis
4. Liste des déboursés des mois de mars et avril 2022
5. Dépôt des rapports
 1. Rapport de la direction générale et des départements – avril 2022
 2. Rapport des revenus et d'achalandage – 1^{er} trimestre 2022
 3. État des résultats préliminaires au 1^{er} trimestre 2022
6. Gouvernance
 1. Étude des potentiels de structures managériales
7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles
 1. Grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3
 2. Ajustements salariaux et rétroaction au 1^{er} janvier 2021 des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3
 3. Embauche niveau 4 – Coordonnateur du service à la clientèle
 4. Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers
 5. Embauche niveau 1 – Préposé à l'accueil
8. Offre plein air, programmation et événements
 1. Pêche en herbe – 5 juin 2022
 2. Projet de géoréférencement – Rando Québec
9. Environnement
 1. Programme « Relève et mise en valeur de la faune »
10. Affaires nouvelles
 1. Entente de partage des ressources – Corporation du parc linéaire du P'tit Train du Nord
11. Correspondance
12. Prochaine assemblée du conseil d'administration le mercredi 29 juin 2022
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire
D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2022 tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-031

2022-05-25-032

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

2022-05-25-033

4. Liste des déboursés des mois de mars et avril 2022

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de :

- QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ SOUS (46 951.55 \$), pour le mois de mars 2022
- DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS ET QUATORZE SOUS (19 914.14 \$), pour le mois d'avril 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de la direction générale et des départements– avril 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois d'avril 2022 pour ses fonctions et celles des différents départements.

5.2 Rapport des revenus et d'achalandage – 1^{er} trimestre 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des revenus et d'achalandage au premier trimestre de 2022. Il y a une baisse marquée par rapport à l'année 2021 représentant un retour à la normale du chiffre d'affaires après pandémie. Cette baisse a été anticipée dans les prévisions budgétaires et la Régie ne devrait pas en subir les impacts.

5.3 État des résultats préliminaires au 1^{er} trimestre 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose l'état des résultats préliminaires au premier trimestre de 2022 et explique les écarts budgétaires à ce jour. Il n'y a aucun écart significatif par rapport au budget adopté.

6. Gouvernance

6.1 Étude de potentiels de structures managériales

Le Parc linéaire du P'tit train du Nord procédera prochainement à une étude sur les retombées économiques et sur le potentiel de travailler sur des structures managériales pouvant résoudre certains enjeux de financement à moyen et long terme pour son organisation. Celle-ci souhaiterait connaître l'intérêt de la Régie à participer à l'étude et voir les possibilités de partenariat.

Puisque les villes de Saint-Jérôme et de Prévost seront les futurs propriétaires du fonds de terrain du Parc régional, il est recommandé que le Parc linéaire fasse une demande de collaboration à celles-ci.

7. Gestion des ressources financières, humaines et matérielles

2022-05-25-034

7.1 Grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3

CONSIDÉRANT la résolution 2022-0330-018 adoptant la grille salariale des employés permanents cadre de niveau 4 à 6

CONSIDÉRANT la décision de révocation du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Parc régional de la Rivière-du-Nord-CSN par le Tribunal du travail le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT l'importance d'ajuster les taux des employés de niveau 1 à 3 selon les conditions actuelles du marché et les expériences déjà acquises à leur embauche

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;
 D' accepter la grille salariale des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3 suivante:

NIVEAU		Échelon	1 an	5 ans
RÉGULIERS	1 - SOUTIEN			
	DES en cours	Permament	14.9000 \$	16.4500 \$
	Si DES complété + 1	Temporaire	15.5000 \$	17.1100 \$
	Si DEP ou AEP en lien avec l'emploi complété +2	(4% VAC INC)		
	2 - SPÉCIALISTES			
	DES complété	Permament	16.5000 \$	18.2200 \$
	Certificat d'acquis (guide - niveau 1 - SST) +1	Temporaire	17.1600 \$	18.9500 \$
	DEP ou AEP en lien avec l'emploi complété +2	(4% VAC INC)		
	3 - TECHNICIEN			
	DEP - AEC - DEC complété en lien avec l'emploi et 1 an	Permament	18.0000 \$	19.8700 \$
	Classe de permis 4B - conducteur embarcation nautique	Temporaire	18.7200 \$	20.6700 \$
	Abatage d'arbre - aménagement sentier +2	(4% VAC INC)		

D' autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, à apporter les ajustements sur les employés permanents et temporaires ciblés par la présente grille à compter de la semaine du 29 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-035 7.2

Ajustements salariaux et rétroaction au 1^{er} janvier 2021 des employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-25-034 portant sur l'adoption de la nouvelle grille salariale des employés permanents et temporaires niveau 1 à 3;

CONSIDÉRANT que les employés permanents et temporaires n'ont pas eu d'augmentation salariale depuis la fin de la convention collective le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les enjeux sociaux et économiques actuels et futurs au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils permettant une meilleure rétention du personnel et des cadres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

D' autoriser une rétroaction salariale au 1^{er} janvier 2021 aux employés permanents et temporaires encore en fonction selon la nouvelle grille salariale et proposition des taux ajustés selon les acquis pour les employés permanents et temporaires de niveau 1 à 3 adoptés dans la résolution 2022-05-25-034

QUE les sommes utilisées soient prises à même le surplus non affecté de l'année financière 2021.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-036

7.3

Embauche niveau 4 – Coordonnateur du service à la clientèle

CONSIDÉRANT le départ de Madame Laurie-Anne EDGER -VINCELETTE à titre de coordonnatrice récréotouristique et service à la clientèle le 17 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, doit procéder, selon la nouvelle structure organisationnelle de transition, à l'embauche d'un coordonnateur du service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers terrain parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Madame Frédérique CHAUFFOURNIER comme coordonnatrice du service à la clientèle, à compter du 23 mai 2022.

QUE Madame Frédérique CHAUFFOURNIER soit engagée sur une rémunération hebdomadaire basée à 35 heures par semaine et selon la grille salariale préétablie à l'échelon 6 du niveau 4 – Professionnel.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-037

7.4

Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers

CONSIDÉRANT la présentation d'une nouvelle structure organisationnelle de transition du Parc régional de la Rivière-du-Nord divisant le département actuel de la maintenance en deux divisions soit la maintenance des équipements et des bâtiments et l'aménagement et entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière de pérennisation des sentiers nécessitent l'embauche d'une personne ayant une spécialisation dans ce domaine;

CONSIDÉRANT qu'avec la nouvelle structure, le poste de chef adjoint à la maintenance est aboli et qu'un nouveau poste de coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers est créé;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian PICARD, actuellement embauché sur le poste à abolir de chef adjoint à la maintenance, possède les qualifications requises au poste en devenir de coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel, permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers terrain parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Monsieur Christian PICARD comme Coordonnateur à l'aménagement et entretien des sentiers sur la base d'une rémunération hebdomadaire à 40 heures par semaine.

QUE monsieur Christian PICARD soit engagé selon la grille salariale préétablie à l'échelon 1 du niveau 4 – Professionnel

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-038

7.4

Embauche niveau 1 – Préposé au service à la clientèle

CONSIDÉRANT le départ du préposé au service à la clientèle, madame Audrey-Maude Bastien, en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, a décidé d'attendre l'ouverture du poste en vue de la saison estivale 2022

CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière de service à la clientèle nécessitent l'embauche d'une permanence à ce poste au Parc régional

CONSIDÉRANT que Madame Manon LANGLOIS est actuellement temporaire comme préposé au service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel de la maintenance, permanent et temporaire, est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération loisir et culture » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'embauche de Madame Manon LANGLOIS au poste de préposée au service à la clientèle, à compter du 29 mai 2022.

QUE Madame Manon LANGLOIS soit engagée sur une base permanente à taux horaire pour un 32 heures par semaine et selon la grille salariale préétablie à l'échelon 3 du niveau 1 – Soutien.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Offre plein air, programmation et événements

8.1 Pêche en herbe – 5 juin 2022

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, invite tout un chacun à assister à la Fête de la Pêche et à son programme d'initiation « Pêche en herbe » le 5 juin 2022.

8.2 Projet de géoréférencement – Rando-Québec

Le Parc régional procédera en juin prochain au géoréférencement de ses sentiers grâce à une subvention obtenue par Rando Québec. L'équipe tracera et positionnera les éléments suivants :

- Sentiers actuels été et hiver selon les usages
- Sentiers des terrains appartenant à Prévost
- Mobiliers urbains et signalisations
- Sentiers projetés

9. Environnement

9.1 Programme « Relève et mise en valeur de la faune »

CONSIDÉRANT le nouveau programme de la relève et de la mise en valeur de la faune ayant comme mission le développement de la clientèle et la mise en valeur de la ressource faunique dans l'optique d'en optimiser ou d'en développer une exploitation durable;

CONSIDÉRANT la mission du Parc régional de la Rivière-du-Nord s'insère parfaitement dans les objectifs du dit programme;

CONSIDÉRANT que la Régie a un souci de caractériser son étang et ses marais afin d'analyser le potentiel faunique du secteur et d'aménagement d'une pisciculture éducative de la truite brune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Relève et mise en valeur de la faune.

D' autoriser la mise de fonds du promoteur de 25% inscrit au code budgétaire 21-21000-000 – Quote-part aux activités d'investissement

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Affaires nouvelles

10.1 Entente de partage de ressources – Corporation du Parc linéaire du P'tit Train du Nord

CONSIDÉRANT le souci d'assurer la continuité des opérations en urgence suite au départ précipité du directeur général du Parc linéaire du P'tit train du Nord à la fin du mois d'avril dernier;

CONSIDÉRANT es problématiques actuelles entourant le recrutement et la rétention des ressources;

CONSIDÉRANT les besoins du Parc linéaire de faire une réflexion avant de prendre une décision éclairée dans la gestion des ressources pour son organisation;

CONSIDÉRANT le processus de dissolution de la Régie et sa réflexion sur l'avenir des ressources du Parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'ouverture à mettre en place une direction générale bicéphale temporaire pour les deux organisations

CONSIDÉRANT que ce partage de ressources pour la direction générale permettrait aux organisations de continuer leur réflexion en matière de structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de confirmer une entente écrite sur le partage d'une

2022-05-25-039

2022-05-25-040

ressource à la direction générale avec le Parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte de signer une entente de service avec le Parc linéaire du P'tit Train du Nord dont les objectifs seront de :
 - Partager l'expertise de madame Isabelle ROY afin d'assurer la direction générale des deux organisations
 - Trouver des solutions, dans l'intérêt des deux organisations, aux enjeux de financement et de pénurie de main-d'œuvre.
- QUE l'entente sera valide du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022
- QUE la régie facture un montant forfaitaire de 810 \$ par semaine et 15% de frais d'administration à ladite entente, taxes non incluses.
- QUE le président, monsieur Ronald RAYMOND, soit autorisé par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-05-25-041

CONSIDÉRANT les charges et responsabilités accrues de la direction générale dans la réalisation de l'entente de service avec le Parc linéaire du P'tit train du Nord

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte de majorer le salaire de la direction générale au taux hebdomadaire inscrit à l'addenda UN du contrat de travail de madame Isabelle ROY
- QUE cette majoration est valide pour la période inscrite à l'entente de service avec le Parc linéaire du P'tit train du Nord résolu en 2022-05-25-040
- QUE le président, monsieur Ronald RAYMOND, soit autorisé par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

12. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 29 juin 2022 à 9 h 00 AM à l'Hôtel de Ville de Prévost au 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost.

11. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-05-25-042

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

DE Lever la séance à 11 h 21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 29 juin 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à l'Hôtel-de-Ville de Prévost au 2870, Boulevard du
Curé-Labelle, Prévost

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 29 juin 2022 transmis en date du 23 juin 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 et suivis
4. Liste des déboursés des mois de mai 2022
5. Dépôt des rapports
 1. Rapport de la direction générale et des départements – mai 2022
6. Gestion des ressources
 1. Lac-à-l'épaule des employés
 2. Assurances collectives
 3. Politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération globale
7. Offre plein air, programmation et événements
 1. Nouvelle nomenclature des sentiers et mise à jour du règlement des usages
8. Santé et sécurité
 1. Rapport d'intervention en santé et sécurité au travail
 2. Rapport d'inspection des bâtiments de la Mutuelle des municipalités du Québec
 3. Graffitis
9. Affaires nouvelles
 1. Offre de vente – 2^e stationnement
10. Correspondance
11. Prochaine assemblée du conseil d'administration le mercredi 28 septembre 2022
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 juin 2022 tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-29-043

2022-06-29-044

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

2022-06-29-045

4. Liste des déboursés des mois de mai 2022

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN DOLLARS ET SOIXANTE ET ONZE SOUS (47 241.71 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt des rapports

5.1 Rapport de la direction générale et des départements– mai 2022

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des actions et représentations faites au cours du mois de mai 2022 pour ses fonctions et celles des différents départements.

6. Gestion des ressources

6.1 Lac-à-l'épaule des employés

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente le contenu et les ateliers de travail ayant eu lieu lors du Lac à l'épaule des employés du Parc régional le 7 juin dernier.

6.2 Assurances collectives

2022-06-29-046

CONSIDÉRANT que la Régie doit effectuer le renouvellement du plan de couverture à l'assurance collective à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la volonté des employés permanents concernés à vouloir ajuster la couverture afin de réduire leur contribution hebdomadaire tout en continuant d'avoir une protection intéressante

CONSIDÉRANT les différentes propositions présentées par le courtier pour répondre aux besoins des employés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE la couverture soit modifiée avec les éléments suivants :

- Le début de la protection commence 3 mois après le début d'emploi au lieu de 6 mois
- L'assurance salaire de courte durée soit retirée de la couverture d'assurance collective.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération globale

Pour donner suite à la révocation du syndicat, la Régie doit se prévaloir d'une politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération globale. Cette politique se veut un outil de référence pour tous les employés du Parc régional et vise à définir les conditions de travail de ceux-ci dans une approche d'équité et d'éthique. Plus spécifiquement, elle aura pour but :

- d'assurer un milieu de travail propice au développement professionnel;
- de favoriser un climat de travail agréable;
- d'offrir aux employés des conditions qui maximisent le rendement;
- de permettre au parc d'atteindre ses objectifs;
- de favoriser l'équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Dans le contexte où la Régie est en processus de dissolution et qu'une politique de gestion des ressources humaines sera plus pertinente pour la future corporation qui aura à gérer le Parc régional, les membres proposent à la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, de mettre en place une entente de principe inspirée des éléments présentés lors des négociations au renouvellement de la convention collective et d'y intégrer une section pour les cadres.

Une proposition d'entente de principe pourra être présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2023.

7. Offre plein air, programmation et événements

7.1 Nouvelle nomenclature des sentiers et mise à jour du règlement des usages

2022-06-29-047

CONSIDÉRANT le travail de caractérisation récente des sentiers et la mise à jour de l'inventaire de la signalisation;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments de cette caractérisation permettent de mettre en place un plan de priorisation des interventions en matière de sécurité

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une cartographie topographique permettant d'optimiser le travail sur le terrain

CONSIDÉRANT que la création d'une cartographie topographique pourrait également servir de visuel promotionnel pour les utilisateurs du Parc régional

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

DE donner un mandat à la firme Repères pour travailler sur la création d'une carte topographique interactive pour une valeur de 1 250 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Santé et sécurité

8.1 Rapport d'intervention en santé et sécurité

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Isabelle ROY, informe qu'une nouvelle rencontre de suivi des recommandations émanant de la plainte formulée le 2 novembre 2021 à la CNESST a été faite le 6 juin 2022. Suite à cette rencontre, un nouveau rapport a été produit par la CNESST soulignant que les mesures en matière de santé et de sécurité ont été réalisées pour l'ensemble des recommandations émises et permet de clore le dossier.

8.2 Rapport d'inspection des bâtiments de la Mutuelle des municipalités du Québec

La Régie a reçu la visite d'un inspecteur en bâtiment de la Mutuelle des municipalités du Québec afin de vérifier la conformité des installations et des bâtiments pour le dossier des assurances. Le rapport produit indique certains éléments à corriger. L'équipe terrain s'est assurée dans les jours suivants de faire les corrections de conformité au rapport.

8.3 Graffitis

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Isabelle ROY, informe les membres d'un méfait récurrent de graffitis depuis décembre 2021. Un dossier d'enquête a été ouvert, traité et fermé par le service de police de Saint-Jérôme, mais la problématique persiste. Des suivis seront faits avec quelques intervenants en matière de sécurité publique et d'intervention en santé mentale afin de trouver des solutions à la situation.

9. Affaires nouvelles

9.1 Offre de vente – 2^e stationnement

Les maires souhaitent obtenir un suivi du promoteur immobilier BBCF concernant la vente potentielle d'une parcelle du 2^e stationnement. La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Isabelle ROY, fera les démarches pour un suivi au conseil d'administration du mois de septembre prochain.

10. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

11. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra le mercredi 28 septembre 2022 à 9 h 00 AM à l'Hôtel de Ville de Saint-Jérôme.

12. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-06-29-048

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

DE Lever la séance à 10 h 24

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 28 septembre 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Jérôme au 300, rue Parent,
Saint-Jérôme

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord
Bruno PLOURDE, conseiller municipal et substitut

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 05.

2022-09-28-049

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2022 transmis en date du 23 septembre 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 et suivis
4. Liste des déboursés des mois de juin, juillet et août 2022
5. Orientations budgétaires 2023
 1. Bilan 2022 et enjeux 2023
 2. FAB - 2023
6. Gestion des ressources
 1. Acquisition – Cart électrique et fendeuse à bois
7. Affaires nouvelles
 1. AVIS DE MOTION – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord
8. Correspondance
9. Changement de date - Prochaine assemblée du conseil d'administration d'octobre 2022
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2022 tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-28-050

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 juin 2022, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

4. Liste des déboursés des mois de juin, juillet et août 2022

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de

- QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ SOUS (46 307.65 \$) pour le mois de juin 2022
- CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE SOUS (52 416.72 \$) pour le mois de juillet 2022
- TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE SOUS (37 098.75 \$) pour le mois d'août 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Orientations budgétaires 2023

5.1 Bilan 2022 et enjeux 2023

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente un bilan financier estimé 2022. Celle-ci estime que la Régie subira une perte financière au fonctionnement et à l'investissement de 77 350 \$. Ce déficit est causé principalement par une surévaluation budgétaire après pandémie des revenus autonomes.

Pour les enjeux 2023, puisque la Régie en sera à sa dernière année d'opération, Madame ROY s'attardera aux opérations et fonctionnement récurrent. Il n'y aura donc pas de planification financière en investissement.

5.2 FAB - 2023

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente une première proposition financière pour 2023 incluant trois scénarios financiers. Ces scénarios ont été analysés avec une quote-part identique au fonctionnement de 2022 et une quote-part majorée par la somme d'investissement de 2022 transférée au fonctionnement pour 2023.

Scénarios	QP	
	Fonctionnement Fonc + Investi	Excédent (Déficit)
1 – Développement durable préparatoire au transfert vers une nouvelle structure organisationnelle	567 158 \$ (- 0,06 %)	(104 788) \$
	603 004 \$ (0,0 %)	(68 942) \$
2 – Statu Quo	567 158 \$ (- 0,06 %)	(48 253) \$
	603 004 \$ (0,0 %)	(12 407) \$
3 – Mutualisation des ressources avec le PTDN	567 158 \$ (- 0,06 %)	(11 110) \$
	578 268 \$ (- 0,04 %)	Équilibré

Les membres confirment leur intérêt pour le scénario 3 de la mutualisation des ressources. Mme ROY présentera une proposition financière à la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord le 3 octobre prochain.

Une nouvelle proposition financière sera présentée avec la résultante de cette rencontre lors du conseil d'administration du mois d'octobre.

6. Gestion des ressources

6.1 Acquisition – Cart électrique et fendeuse à bois

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY soumet aux membres la possibilité de modifier l'achat prévu d'un Gator électrique par la remotorisation du Gator actuel et l'acquisition d'une voiturette électrique de déplacement des personnes. Par cet ajustement, le Gator actuel serait exclusivement utilisé par la maintenance et permettrait d'avoir un nouveau véhicule pour l'équipe devant se déplacer pour des urgences sur le parc.

De plus, les membres sont informés que la fendeuse à bois a été volée récemment. Mme ROY ne fera aucune demande de réclamation aux assurances et fera l'acquisition d'une nouvelle fendeuse dans les prochains jours.

7. Affaires nouvelles

7.1 AVIS DE MOTION – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes,

Par la présente, Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire :

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-18-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord remplaçant le R-15-2013

10. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

11. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord devant se tenir le 26 octobre 2022 sera déplacée le 31 octobre 2022 à 9 h 00 AM à la maison Prévost au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme.

12. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-09-28-052

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

DE Lever la séance à 10 h 22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée spéciale
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 19 octobre 2022
Heure : 14h00

Séance tenue à la maison Prévost, 349, rue Labelle à Saint-Jérôme

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Marc BOURCIER, maire et substitut de Ronald
RAYMOND, conseiller et président

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord
Josée YELLE, directrice générale adjointe – MRC de la Rivière-du-Nord

1. Ouverture de l'assemblée

En l'absence de M. Monsieur Ronald RAYMOND, le vice-président M. Yves DAGENAIS ouvre l'assemblée à 14 h 00.

2022-10-19-053

2. Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes et les membres de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord étant tous présents, physiquement ou par conférence téléphonique à la maison Prévost sise au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme le 19 octobre 2022 à 14h00,

CONSIDÉRANT que pour la tenue de la présente séance extraordinaire les points à l'ordre du jour sont :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Résiliation de l'entente de partage de ressources avec la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord
4. Fermeture de l'assemblée.

Il est proposé par : Monsieur Guy LAMOTHE, Maire

QUE les membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-19-054

3. Résiliation de l'entente de partage de ressources avec la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-25-040 d'accepter une entente de partage de ressources avec la Corporation du parc linéaire le P'tit train du Nord

CONSIDÉRANT que cette entente permettait aux deux organisations de faire une réflexion en matière de structure organisationnelle dans une optique d'identifier des pistes de solution au financement et fonctionnement de celles-ci

CONSIDÉRANT que cette entente se termine au 31 octobre 2022, avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 si les deux parties avaient des intentions et volontés de maintenir un partenariat prolongé en matière de gestion de ressources partagées;

CONSIDÉRANT que le 16 septembre dernier, la Corporation a déclaré ne pas vouloir travailler plus longuement sur la mise en place d'une nouvelle entente en gestion de ressources partagées multiples (financières, humaines et matérielles) proposée par la direction générale intérimaire;

CONSIDÉRANT la Régie doit continuer de travailler dans une optique de contrer la problématique en matière de recrutement, de rétention de la main-d'œuvre et de financement

CONSIDÉRANT que la Régie croit aux facteurs innovants de travailler en gestion de ressources partagées avec des organisations ayant une mission et une vision similaires à la sienne

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale décide de mettre fin à l'entente au 31 octobre 2022 sans possibilité de prolongation ;

QUE le président, monsieur Ronald RAYMOND, fait parvenir une lettre de résiliation à la Corporation le plus rapidement possible.

Monsieur Paul GERMAIN, maire, demande le vote

POUR

Monsieur Marc BOURCIER, maire et substitut à Monsieur Ronald RAYMOND, président et conseiller
Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, maire
Monsieur Yves DAGENAI, maire
Monsieur Guy LAMOTHE, maire

CONTRE

Monsieur Paul GERMAIN, maire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-10-19-055

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

DE Lever la séance à 14 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Yves DAGENAI, Maire
Vice - Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 31 octobre 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à la Maison Prévost de la MRC de la Rivière-du-Nord, 349, rue Labelle, Saint-Jérôme

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Bruno PLOURDE, conseiller municipal et substitut

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Yves DAGENAIS, maire et administrateur
Guy LAMOTHE, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger HOTTE, directeur général - MRC de La Rivière-du-Nord

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND, ouvre l'assemblée à 9 h 02.

2022-10-31-056

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 31 octobre 2022 transmis en date du 24 octobre 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 28 septembre et de la séance spéciale du 19 octobre 2022 et suivis
4. Gouvernance
 1. FAB – 2023
 2. Choix de l'auditeur aux états financiers 2022-2023
5. Gestion des ressources et activités
 1. Liste des déboursés du mois de septembre 2022
 2. ADOTION – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord
 3. Salon de la pêche à la mouche – Trois-Rivières
6. Affaires nouvelles
7. Correspondance
 1. Conférence – Coopération intermunicipale et économie sociale
8. Prochaine assemblée du conseil d'administration du mois de novembre 2022
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 31 octobre 2022 tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-31-057

3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 28 septembre et de la séance spéciale du 19 octobre 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2022 et l'assemblée spéciale du 19 octobre 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun suivi n'est apporté à l'attention des élus.

4. Gouvernance

4.1 FAB 2023

Suite au refus de la proposition d'entente financière en ressources partagées avec la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord, la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, présente de nouvelles propositions financières pour l'année financière 2023.

L'option retenue par les membres implique une augmentation de la quote-part au fonctionnement selon l'augmentation à l'IPC, moyenne annuelle désaisonnalisée, au taux de 3,7% par rapport à l'année financière 2022 pour un montant de 363 956 \$. La quote-part au financement reste identique à 2022 pour un montant de 216 188 \$.

De ce fait, la Régie a un manque à gagner de 53 209 \$ pour la prochaine année. Il est demandé à Mme ROY de vérifier si le manque peut être comblé par l'excédent financier non affecté et transmettre la proposition financière budgétaire finale pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

2022-10-31-058

4.2 Choix de l'auditeur aux états financiers 2022-2023

CONSIDÉRANT l'envoi d'un appel d'offre sur invitation au début du mois d'octobre 2022 auprès de quatre firmes comptables

CONDIDÉRANT la réception d'une seule soumission à la date limite du processus

CONSIDÉRANT que la soumission reçue respecte des exigences inscrites dans l'appel d'offres

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;
D' octroyer le mandat d'audit financier 2022 à la firme MNP pour la somme de 14 750 \$ avant taxes
DE conserver la proposition soumise pour l'audit 2023 à une résolution ultérieure selon la résultante des travaux de dissolution
D' autoriser madame Isabelle ROY à signer pour et au nom de la Régie tout document relié au mandat d'audit avec la firme MNP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-31-059

5. Gestion des ressources et activités **5.1 Liste des déboursés du mois de septembre 2022**

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés du mois de septembre 2022, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de VINGT MILLE QUATRE CENTRE TRENTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE ET ONZE SOUS (20 434,71 \$)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-10-31-060

5.2 ADOPTION – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord a adopté le règlement R-15.0 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés du Parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été adopté en 2013 et qu'il y a lieu de procéder à la refonte complète adaptée aux nouvelles conditions des employés actuels et futurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière de la Régie du 28 septembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé pour adoption à l'avis de convocation de la rencontre ordinaire du 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (« la Loi »), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et

diverses dispositions législatives (projet de loi #49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, devant être intégrée au Code d'éthique et de déontologie de la Régie;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Loi ont été respectées;

Il est proposé par monsieur Bruno PLOURDE, conseiller municipal et substitut de monsieur Yves DAGENAIS, maire

D' adopter le règlement portant le numéro R-18-2022 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés du Parc régional de la Rivière-du-Nord »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Salon de la pêche à la mouche – Trois-Rivières

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY informe les membres que le Parc régional aura un kiosque promotionnel au prochain Salon de la pêche à la mouche de Trois-Rivières qui aura lieu le 26 et 27 novembre prochain.

6. Affaires nouvelles

Il n'y a aucune correspondance à porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

7. Correspondances

7.1 Conférence – Coopération intermunicipale et économie sociale

Les membres sont invités à participer à la conférence sur la coopération intermunicipale et de l'économie sociale organisées par Loisirs Laurentides et le CDR Outaouais Laurentides le 30 novembre prochain.

8. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra mercredi, le 23 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville de Prévost au 2870, boulevard du Curée-Labelle à Prévost.

9. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, Maire

DE Lever la séance à 10 h 05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 23 novembre 2022
Heure : 9h00

Séance tenue au 2899, boulevard du Curé-Labelle, local 102 à
Prévost (Pétrole Pagé)

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Bruno PLOURDE, conseiller municipal et substitut

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Guy LAMOTHE, maire et administrateur
Yves DAGENAIS, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de l'assemblée

En l'absence de monsieur Ronald RAYMOND et de monsieur Yves DAGENAIS, les membres présents demandent l'ouverture de l'assemblée à 9 h 17.

2. Élections à la présidence et à la vice-présidence pour l'année 2022-2023

2022-11-23-062

2.1 Nomination d'un président d'élection et d'assemblée

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

De nommer Paul GERMAIN, président d'élection et président de la rencontre.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Élections

Le point est reporté à la prochaine assemblée.

2.3 Effets bancaires

Le point est reporté à la prochaine assemblée

2022-11-23-063

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2022 transmis en date du 18 novembre 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection à la présidence pour l'année 2022-2023
 1. Nomination d'un président d'élection et d'assemblée
 2. Élection d'une présidence et d'une vice-présidence pour l'année 2022-2023
 3. Effets bancaires
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 31 octobre 2022 et suivis
5. Liste des déboursés du mois d'octobre 2022
6. Dépôt de rapports
 1. Rapport des revenus et d'achalandage – 3^e trimestre
7. Gestion des ressources
 1. Adoption – Fond d'administration budgétaire (FAB) 2023
 2. Honoraire professionnel juridique 2023
 3. Entente de transition – Parc linéaire le P'tit train du Nord
 4. Règlement R-16 – Suivi
 5. Souper de Noël

8. Aides financières
 1. Programme de financement communautaire Éco-Action
 2. Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau
9. Affaires nouvelles
 1. Campagne de financement – Réaménagement du chalet Marie-Victorin
 2. Entente – Écocentre de Saint-Jérôme
10. Correspondances
 1. Souper-bénéfice de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec
11. Prochaine assemblée du conseil d'administration du mois de décembre 2022
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Bruno PLOURDE, conseiller et substitut de Yves GAGENAIS, maire
 D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2022 tel que présenté
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-23-064

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2022 et suivis

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire
 D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2022, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY a relancé BBCF immobilier concernant la vente du terrain situé au 2^e stationnement. Cette relance demande à la firme de gestion immobilière de confirmer leur engagement selon la résolution 2021-09-22-048 ou de retirer leur proposition d'achat. Aucune réponse pour le moment.

Madame Roy fera une relance finale avec une demande de réponse au prochain conseil d'administration.

2022-11-23-065

5. Liste des déboursés du mois d'octobre 2022

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D'adopter la liste finale des déboursés du mois d'octobre 2022, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENTRE SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-HUIT SOUS (45 462,48 \$)
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Dépôt de rapports

6.1 Rapport des revenus et de l'achalandage – 3^e trimestre

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, dépose le rapport des revenus et d'achalandage au troisième trimestre de 2022 ainsi que les indicateurs de comparaison des trois dernières années financières.

7. Gestion des ressources

2022-11-23-065

7.1 ADOPTION – Fond d'administration budgétaire (FAB) 2023

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire
 D'adopter le Fond d'administration budgétaire (FAB) 2023 de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière du Nord, tel que présenté.

D'autoriser la répartition de la Quote-Part selon les règlements de la Régie pour un montant de 580 144 \$ au fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Honoraire professionnel juridique 2023

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY présente l'offre de service de Maître Raynald Mercille pour la prochaine année financière, et ce, dans un contexte de transition. En l'absence de plusieurs membres du CA, le point est reporté à une séance ultérieure.

7.3 Entente de transition – Parc linéaire le P'tit train du Nord

Une demande de la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord a été faite à monsieur Ronald RAYMOND afin d'utiliser madame Isabelle ROY pour assurer une transition harmonieuse avec le nouveau directeur à embaucher dans les prochaines semaines.

Sachant les enjeux de la Régie et du Parc régional dans les prochains mois et après discussion avec la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, les membres demandent à celle-ci d'entrer en communication avec le vice-président de la Corporation, monsieur Steven LAROSE afin de proposer ses services pour la transition ainsi que pour aider la nouvelle adjointe à la direction à la fermeture de fin d'année et ce, à un taux horaire de 90,00 \$ / heure.

7.4 Règlement R-16 - Suivi

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, présente le chiffré final des dépenses et des subventions reçues entourant les travaux de stabilisation des talus dans le secteur du Cheminot à Prévost.

Les travaux ont coûté 610 465,04 \$ sur un montant prévisionnel initial au règlement R-16 de 912 925 \$. La Régie a obtenu des subventions pour un montant de 394 393,06 \$. Il resterait donc une somme de 216 071,98 \$ à transférer en financement permanent du R-16 au MAMH.

Cette somme représente la presque totalité du montant demandé au prêt temporaire au cours des dernières années au montant de 219 200 \$

Madame ROY informe les membres que, depuis le début de la seconde portion des travaux, le Parc a vécu la pandémie et ses impacts positifs à l'achalandage. L'augmentation du chiffre d'affaires de 2020 et de 2021 a contribué jusqu'à aujourd'hui à payer les dernières dépenses reliées aux travaux sans même avoir utilisé les sommes reçues ou à recevoir des subventions encore ouvertes.

Ainsi, la Régie a obtenu des portions de subventions s'élevant à 160 923,26 \$ qui ont été placées dans un compte épargne à terme. Avec les sommes à recevoir de 50 978,27 \$ et les intérêts cumulés des subventions placées de 2 679,01 \$, la Régie a actuellement un montant non utilisé de 214 580,27 \$ pour payer le prêt temporaire de 219 200 \$.

À la lueur de ces informations et sachant que la Régie n'est plus dans l'obligation de partir en financement permanent pour ces travaux majeurs à un peu plus de 12 mois de sa dissolution, il est suggéré que madame ROY entre en communication avec la trésorière de la ville de Prévost afin de revenir à une séance ultérieure avec les procédures légales pour payer le prêt temporaire via le placement à terme et fermer le financement permanent au règlement R-16.

7.5 Souper de Noël

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre un coquetel de Noël avec les employés du Parc régional le 16 décembre de 17h à 18h.

8. Aides financières

8.1 Programme de financement communautaire Éco-Action

CONSIDÉRANT que la pêche urbaine dans le Parc régional de la Rivière-du-Nord est une activité qui gagne en intérêt et en popularité

CONSIDÉRANT que l'activité a créé, au fil des ans une pression importante que les écosystèmes et la protection des bandes riveraines de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT la mission du Parc régional de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces verts dotés d'un potentiel récréatif régional en assurant une utilisation harmonieuse des ressources naturelles du milieu

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Jérôme et de Prévost ont pris un virage vert et de développement durable important au cours des dernières années

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs ont une préoccupation sincère à la protection de l'eau et la santé des écosystèmes autour de la rivière du Nord

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D' autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de financement communautaire Éco-Action pour la végétalisation, la mise en valeur et l'aménagement naturel de zones de pêche urbaine sur certaines bandes riveraines de la rivière-du Nord

D' autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, à signer pour et au nom de le Régie, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-23-067

8.2 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

CONSIDÉRANT que la pêche urbaine dans le Parc régional de la Rivière-du-Nord est une activité qui gagne en intérêt et en popularité

CONSIDÉRANT que l'activité a créé, au fil des ans une pression importante que les écosystèmes et la protection des bandes riveraines de la Rivière-du-Nord

CONSIDÉRANT la mission du Parc régional de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces verts dotés d'un potentiel récréatif régional en assurant une utilisation harmonieuse des ressources naturelles du milieu

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Jérôme et de Prévost ont pris un virage vert et de développement durable important au cours des dernières années

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs ont une préoccupation sincère à la protection de l'eau et la santé des écosystèmes autour de la rivière du Nord

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D' autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour la mise en place d'un plan directeur et de protection des bandes riveraines de la Rivière-du-Nord sur le territoire de la MRC Rivière-du-Nord et d'une première phase d'aménagement de zones de pêches et d'ensemencement contrôlées

D' autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, à signer pour et au nom de la Régie, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires nouvelles

9.1 Campagne de financement – Réaménagement du chalet Marie-Victorin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, présente un projet de campagne de financement pour le temps des fêtes au Parc régional de la Rivière-du-Nord afin de récolter les fonds nécessaires au réaménagement de l'aire de repas du chalet d'accueil Marie-Victorin. L'objectif est d'aller chercher 1 000 \$ pour transformer l'aire de repas en zone de repos reflétant la beauté du bâtiment et l'histoire de la rivière du Nord.

9.2 Entente – Écocentre de Saint-Jérôme

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, informe les membres que le Parc régional et l'Écocentre de Saint-Jérôme sont en négociation dans le but de signer une entente de mutualisation de service permettant de répondre à des besoins respectifs à court terme dont

- La mise à jour et la gestion des réseaux sociaux pour augmenter l'achalandage de l'Écocentre
- L'acquisition de mobiliers et accessoires réutilisable pour l'aménagement de l'aire de repos du chalet Marie-Victorin du Parc régional

10. Correspondance

10.1 Souper-bénéfice de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec

Le président, monsieur Ronald Raymond, sera présent au Souper-bénéfice de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec le 25 novembre 2022 à Québec et fera de la représentation pour le Parc régional de la Rivière-du-Nord.

11. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra mercredi, le 14 décembre 2022, à compter de 9h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Colomban au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

12. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-11-23-068

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, Maire

DE Lever la séance à 11 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.**

Paul Germain, Maire – Ville de Prévost
Président de rencontre

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 14 décembre 2022
Heure : 9h00

Séance tenue à l'hôtel-de-ville de Saint-Colomban au 330, Montée
de l'Église, Saint-Colomban

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Ronald RAYMOND, conseiller et président
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Yves DAGENAI, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Guy LAMOTHE, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) et invité(s) :

Isabelle Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière
Roger Hotte, directeur général, MRC de la Rivière-du-Nord

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Ronald RAYMOND ouvre l'assemblée à 9h15.

2. Élections à la présidence et à la vice-présidence pour l'année 2022-2023

2022-12-14-069

2.1 Nomination d'un président d'élection et d'assemblée

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

De nommer Isabelle ROY, présidente d'élection et présidente d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-070

2.2 Élections

Présidence

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

De nommer monsieur Ronald RAYMOND, à la présidence de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-071

Vice-présidence

Il est proposé par : Yves DAGENAI, maire

De nommer monsieur Paul GERMAIN, à la vice-présidence de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Effets bancaires

Il n'y a aucune modification de signataires aux effets bancaires à apporter pour la prochaine année financière.

2022-12-14-072

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022 transmis en date du 9 décembre 2022 et les modifications apportées séance tenante à savoir

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection à la présidence pour l'année 2022-2023
 1. Nomination d'un président d'élection et d'assemblée
 2. Élection d'une présidence et d'une vice-présidence pour l'année 2022-2023
 3. Effets bancaires

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2022 et suivis
5. Liste des déboursés du mois de novembre 2022
6. Bilan annuel 2022
7. Gestion des ressources
 1. Structure organisationnelle - ajustement
 2. Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'environnement et au développement durable
 3. Embauche niveau 3 – Technicien à l'entretien de la machinerie et des bâtiments
8. Aides financières
 1. Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau – montage financier
 2. Subventions à l'employabilité
 3. Programme d'ensemencement et de Pêche en herbe 2023
9. Affaires nouvelles
 1. Bornes électriques GM
 2. Calendrier des rencontres pour l'année 2023
 3. Vente d'une parcelle de stationnement au projet immobilier BBCF
10. Correspondances
 1. Énergir – travaux de stabilisation des talus à Prévost
11. Prochaine assemblée du conseil d'administration
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, Maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022 tel que présenté et modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-073

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2022 et suivis

Il est proposé par : Monsieur Paul GERMAIN, Maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2022, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Isabelle ROY a transmis à monsieur Steven LAROSE, vice-président de la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord l'offre de soutien administratif et transfert de connaissance d'ici la nomination de leur futur direction générale. En date de la rencontre, aucune réponse n'a été transmise par monsieur LAROSE.

Les précisions demandées concernant la fermeture du règlement R-16 a été demandées auprès de la trésorière de la ville de Prévost. Tout est conforme et madame ROY peut communiquer avec le MAMH pour mettre en place les procédures de fermeture du règlement.

2022-12-14-074

5. Liste des déboursés du mois de novembre 2022

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, Maire

D'adopter la liste finale des déboursés du mois de novembre 2022, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée, représentant des montants cumulatifs de CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT SOUS (111 479.58 \$)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Bilan annuel 2022

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, présente le bilan des activités opérationnelles et fonctionnelles du Parc régional de la Rivière-du-Nord de l'année financière 2022 ainsi qu'un résumé des enjeux pour l'année financière 2023.

7. Gestion des ressources

7.1 Structure organisationnelle - ajustement

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, souligne qu'avec le départ du chef à la maintenance, monsieur Luc LAQUERRE et les enjeux de transfert d'exploitation vers une nouvelle structure de gestion après la dissolution de la Régie, quelques changements dans la structure organisationnelle ont été apportés et présentés aux membres.

Ces changements n'auront aucun impact sur le budget adopté le 23 novembre dernier.

2022-12-14-075

7.2

Embauche niveau 4 – Coordonnateur à l'environnement et au développement durable

- CONSIDÉRANT la présentation d'une nouvelle structure organisationnelle de transition du Parc régional de la Rivière-du-Nord permettant de répondre à la mission de l'organisation qui prendra la relève des opérations et de l'exploitation du Parc régional de la Rivière-du-Nord une fois la Régie dissoute;
- CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière environnementale pour la préservation de la Rivière-du-Nord, de ses berges et des sentiers nécessitent l'embauche d'une personne ayant une spécialisation dans ce domaine;
- CONSIDÉRANT qu'avec la nouvelle structure il y a pertinence de créer un nouveau poste de coordonnateur à l'environnement et écoresponsabilité;
- CONSIDÉRANT que madame Camille Chagnon-Larose occupe actuellement un poste de technicienne stagiaire en écobiologie et possède les qualifications requises au poste en devenir;
- CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel, permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, Maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise l'embauche de madame Camille CHAGNON-LAROSE comme Coordonnatrice à l'environnement et à l'écoresponsabilité sur la base d'une rémunération hebdomadaire à 35 heures par semaine.
- QUE madame Camille CHAGNON-LAROSE soit engagée selon la grille salariale préétablie à l'échelon 1 du niveau 4 – Professionnel
- QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-076

7.3

Embauche niveau 3 – Technicien à l'entretien de la machinerie et des bâtiments

- CONSIDÉRANT la présentation d'une nouvelle structure organisationnelle de transition du Parc régional de la Rivière-du-Nord permettant de répondre à la mission de l'organisation qui prendra la relève des opérations et de l'exploitation du Parc régional de la Rivière-du-Nord une fois la Régie dissoute;
- CONSIDÉRANT que les besoins actuels et futurs en matière maintenance de machinerie et entretien des bâtiments risquent d'être moins importants de part de transfert de propriété des infrastructures et équipements
- CONSIDÉRANT qu'avec la nouvelle structure il y a lieu d'abolir le poste de niveau 4 de coordination à la maintenance pour en créer un de niveau 3 de technicien à l'entretien de la machinerie et des bâtiments;
- CONSIDÉRANT que monsieur Jérémy Gingras occupe actuellement un poste temporaire de niveau 2 de journalier à l'entretien et possède les qualifications requises au poste en devenir;
- CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel, permanent est inscrite au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération employés réguliers terrain parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part aux activités de fonctionnement »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Yves DAGENAIS, maire

- QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
- QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise l'embauche de Monsieur Jérémy GINGRAS comme Technicien à l'entretien de la machinerie et des bâtiments sur la base d'une rémunération à taux horaire pour un maximum de 35 heures par semaine.
- QUE monsieur Jérémy GINGRAS soit engagé selon la grille salariale préétablie à l'échelon 5 du niveau 3 – Technicien

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Aides financières

2022-12-14-077

8.1 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-23-067 d'autoriser le dépôt du projet de revalorisation des berges de la rivière du Nord au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

CONSIDÉRANT que l'apport financier de la Régie au projet est inscrit au fonctionnement du fond d'administration budgétaire 2023

CONSIDÉRANT la mission du Parc régional de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces verts dotés d'un potentiel récréatif régional en assurant une utilisation harmonieuse des ressources naturelles du milieu

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs ont une préoccupation sincère à la protection de l'eau et la santé des écosystèmes autour de la rivière du Nord

Il est proposé par : Ronald RAYMOND, conseiller municipal et président

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

D' autoriser la mise de fonds de 19 310 \$ au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour le projet de revalorisation des berges de la rivière du Nord – Phase 1

D' autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Isabelle ROY, à signer pour et au nom de la Régie, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-078

8.2 Subventions à l'employabilité

Il est proposé par : Yves DAGENAIS, Maire

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, à inscrire la susdite Régie aux différents programmes de subventions salariales des paliers gouvernementaux provincial et fédéral dont le programme aux subventions salariales, Emplois d'été Canada, Emploi vert de l'ACPL pour l'année 2023.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-079

8.3 Programme d'ensemencement et de Pêche en herbe 2023

Il est proposé par : Ronald RAYMOND, Conseiller municipal et président

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, à déposer des demandes de financement :

- Au programme de « Pêche en herbe » et d'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour l'année 2023
- Aux villes de Saint-Jérôme et de Prévost à contribuer à la multiplication du nombre d'ensemencements de la truite brune pour l'année 2023
- Aux clubs Optimistes du territoire de la Rivière-du-Nord à contribuer à l'organisation de la Fête de la pêche et du programme de Pêche en herbe

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Isabelle ROY, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Affaires nouvelles

9.1 Bornes électriques GM

Une demande d'implantation de nouvelles bornes électrique GM a été faite récemment à la Régie pour 2023. Le projet consiste à mettre en place des bornes de recharge électrique double. Les bornes seraient données gratuitement et la Régie aurait la responsabilité de l'installation. Les détails du projet sur la capacité électrique nécessaire et les exigences restent à venir.

La décision d'aller plus loin dans la démarche est reportée à une séance ultérieure et ce, en fonction des attentes du promoteur du projet.

2022-12-14-080

9.2 Calendrier des rencontres pour l'année financière 2023

Il est proposé par : Monsieur Yves DAGENAIS, Maire

D'accepter le calendrier des rencontres de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2023 selon les dates et lieux suivants :

Heure des rencontres : 9 h 00		LIEU
Janvier	REÂCHE	
Février	22	Hôtel de ville de Saint-Jérôme 300, rue Parent, St-Jérôme (<i>Salle du conseil</i>)
Mars	29	Hôtel de ville de Sainte-Sophie 2199, boul. Ste-Sophie, Ste-Sophie (<i>Salle du conseil</i>)
Avril	26	Hôtel de ville de Prévost 2870, boul. du Curé-Labelle, Prévost (<i>Ancienne salle du conseil</i>)
Mai	31	Hôtel de la ville de Saint-Colomban 330, montée de l'Église, St-Colomban (<i>Salle du conseil</i>)
Juin	28	Centre des loisirs et de la vie communautaire 2060, chemin des Hauteurs, St-Hippolyte (<i>Salle Roger-Cabana</i>)
Juillet	RELÂCHE	
Août	30	Hôtel de ville de Sainte-Sophie 2199, boul. Ste-Sophie, Ste-Sophie (<i>Salle du conseil</i>)
Septembre	27	Hôtel de ville de Prévost 2870, boul. du Curé-Labelle, Prévost (<i>Ancienne salle du conseil</i>)
Octobre	25	Hôtel de la ville de Saint-Colomban 330, montée de l'Église, St-Colomban (<i>Salle du conseil</i>)
Novembre	22	Centre des loisirs et de la vie communautaire 2060, chemin des Hauteurs, St-Hippolyte (<i>Salle Roger-Cabana</i>)
Décembre	13	Hôtel de ville de Saint-Jérôme 300, rue Parent, St-Jérôme (<i>Salle du conseil</i>)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-14-081

9.3 Vente d'une parcelle de stationnement au projet immobilier BBCF

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-28-028 sur la vente de 1 925,3 mètres carrés d'une partie du lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (P. 3 237 988) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Terrebonne une superficie de 1 925,3 mètres carrés pour une valeur de 400 000 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-22-048 confirmant l'autorisation de signer l'acte de vente selon les modifications apportées entourant les autorisations nécessaires au lotissement modifié par la ville de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT la résolution CM-14947/22-02-15 de la ville de Saint-Jérôme rejetant la DÉROGATION MINEURE NO DM-2021-00018 – 700, 720 ET 750, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – LOTS 3 237 988, 3 237 995 ET 3 237 996 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'avec la résolution rejetée CM-14947/22-02-15 de la ville de Saint-Jérôme, les résolutions 2021-04-28-028 et 2021-09-22-048 ne peuvent plus être valide

CONSIDÉRANT que la Régie a toujours un intérêt de vendre cette partie de ce lot au promoteur immobilier

CONSIDÉRANT que le promoteur immobilier a modifié son projet et fait une nouvelle proposition de zonage sur le dit lot

CONSIDÉRANT que le promoteur immobilier est en attente d'une autorisation sur cette nouvelle proposition à la ville et qu'une réponse est attendue en janvier 2023

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;
D' abroger les résolutions 2021-04-28-028 et 2021-09-22-048

D' autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, Isabelle ROY, de communiquer avec le promoteur immobilier pour confirmer l'intention de la Régie de vouloir vendre la partie de lot identifié au projet et que celle-ci attendra une nouvelle proposition d'achat au moment opportun.

De procéder à une nouvelle évaluation marchande du dit lot par la firme ayant obtenu le mandat en 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Correspondance

10.1 Energir – Travaux de stabilisation des talus de Prévost

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Isabelle ROY, présente la réponse de Energir faisant suite à la demande de la Régie de financier une partie des travaux de stabilisation des talus longeant le sentier le Cheminot à Prévost. Aucune contribution ne sera faite par l'entreprise.

11. Prochaine assemblée du conseil d'administration

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord se tiendra mercredi, le 22 février 2023, à compter de 9h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Jérôme au 300, rue Parent, Saint-Jérôme

12. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2022-12-14-082

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE Maire

DE Lever la séance à 10 h 51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées comme signées.

Ronald RAYMOND, conseiller municipal – Ville de Saint-Jérôme
Président

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière